



La politique d'engagement actionnarial de Dorval Asset Management

Date de validation du présent document : 31/12/2024

L'approche ISR – Investissement Socialement Responsable – de **Dorval Asset Management** s'inscrit pleinement dans la logique de notre responsabilité fiduciaire : notre statut d'investisseur responsable nous engage tant vis-à-vis de nos clients et partenaires qu'auprès des entreprises dans lesquelles nous prenons des participations.

Cette approche repose sur (i) sur l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au cœur même de l'ensemble de nos processus de gestion, (ii) une politique d'exclusion, (iii) une politique de gestion des controverses et (iv) une politique d'engagement actionnarial.

Le présent document décrit la politique d'engagement actionnarial de Dorval Asset Management.



Table des matières

I. PREAMBULE	4
II. LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL....	4
III. LES GRANDS PRINCIPES DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL.....	5
IV. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE DORVAL ASSET MANAGEMENT FONDE SUR LE DIALOGUE AVEC LES SOCIETES DETENUES	7
V. L'ENGAGEMENT COLLABORATIF AUQUEL DORVAL ASSET MANAGEMENT S'ASSOCIE EN COOPERATION AVEC LES AUTRES ACTIONNAIRES	10
VI. ORGANISATION DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE	12
VII. LE PERIMETRE CONCERNE PAR LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT.....	13
VIII. PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS	13
IX. COMMUNICATION ET CONTROLE.....	13

I. Préambule

Dorval Asset Management, en qualité de société de gestion d'OPC de droit français spécialisée notamment dans la gestion actions, gère principalement des actions dans des sociétés cotées. C'est la raison pour laquelle, conformément aux articles L533-22 et R533-16 du Code monétaire et financier et l'article 4 de la SFDR, ainsi qu'au décret n°2019-1235 du 27 novembre 2019 qui transpose la directive 2017/828 de l'Union Européenne en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires, la société de gestion **Dorval Asset Management** présente la politique qu'elle entend exercer en termes d'engagement actionnarial et notamment, l'utilisation des droits de vote attachés aux titres des OPC qu'elle gère.

Dorval Asset Management apporte ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de sa [politique d'Investissement Responsable](#), une attention particulière à deux volets essentiels :

- D'une part, le développement d'un dialogue constructif et permanent avec les sociétés détenues en portefeuille pour les accompagner efficacement dans leurs démarches ESG ;
- D'autre part, l'exercice des droits de vote sur les résolutions proposées en assemblées générales des sociétés détenues en portefeuille, afin de défendre ou mieux les intérêts des porteurs de parts des fonds ainsi que ceux de l'ensemble des parties prenantes de ces sociétés.

II. Les objectifs de la politique d'engagement actionnarial

La politique d'engagement actionnarial de **Dorval Asset Management** est la traduction des actions que nous nous engageons à mener pour obtenir une amélioration des pratiques des entreprises sur les dimensions E, S et G. En ce sens, la politique d'engagement actionnarial énonce les principes que nous défendons et, pour les valeurs détenues en portefeuille, dont nous vérifions la mise en œuvre (ou la sincérité de l'intention de mise en œuvre) à travers notre politique de vote¹.

Nous considérons que le respect de ces principes est source de création de valeur à long terme et de minimisation de risques, tant pour l'entreprise elle-même que pour l'ensemble de son écosystème (clients, fournisseurs, salariés, actionnaires, pouvoir public, collectivités, etc.), au sens propre du développement durable.

L'appréciation de ces opportunités et risques extra-financiers est combinée avec l'analyse financière des sociétés évaluées dans le cadre du processus de construction des portefeuilles que nous gérons.

La politique d'engagement actionnarial de **Dorval Asset Management** s'articule autour de deux axes principaux :

- L'engagement individuel
- L'engagement collaboratif

A travers cette politique d'engagement actionnarial, **Dorval Asset Management** vise à :

- Retranscrire autant que possible les objectifs de durabilité de chaque fonds ouvert à travers nos actions d'engagement, reflet des ambitions de notre politique ISR et des indicateurs ESG sélectionnés
- Formaliser les actions d'engagement, au travers d'objectifs explicitement formulés aux entreprises, suivis dans le temps de manière à juger de leur degré de réussite et d'enclencher si nécessaire des mesures d'escalade.
- Enrichir l'analyse des plans de transition des entreprises afin d'évaluer leur alignement avec les exigences de l'Accord de Paris et pousser les entreprises à cet exercice.

¹ Les éléments de la politique de vote sont intégrés à la présente politique d'engagement actionnarial (cf. points III. et VI.)



- Optimiser la participation aux assemblées générales des entreprises dans lesquelles nous sommes actionnaires et à participer lorsque c'est possible aux coalitions d'actionnaires en lien avec les objectifs de durabilité

III. Les grands principes de la politique d'engagement actionnarial

La préservation des intérêts à long terme des actionnaires minoritaires, dont celui des porteurs de parts des OPC que nous gérons, guide la politique d'engagement actionnarial de **Dorval Asset Management**. La préservation des intérêts à long terme doit s'entendre non seulement en tant qu'investisseur soucieux de la rentabilité financière pour compte propre mais aussi en tant que partie prenante au financement et au développement d'entreprises responsables.

A ce titre, le souci de la préservation des intérêts à long terme est naturellement étendu à celui des autres parties prenantes (clients, fournisseurs, salariés, pouvoir public, etc.) et se décline logiquement sur les principales problématiques de Gouvernance, du Social et de l'Environnement.

1. « Gouvernance » :

En totale cohérence avec sa méthodologie ISR propriétaire traduite dans sa politique de vote, la politique d'engagement actionnarial de **Dorval Asset Management** s'appuie à la fois sur les plus grands standards internationaux reflétés par la recherche de notre prestataire ISS et, pour certaines résolutions, sur une approche spécifique.

a. Principes de la politique de vote issus des standards internationaux :

- Militer pour une structure de gouvernance adaptée notamment concernant les Comités qui émanent du Conseil ;
- Valider la capacité du Conseil d'Administration / de Surveillance à assurer et à assumer son rôle en disposant de :
 - Compétences,
 - Indépendance,
 - Mixité et diversité,
 - Représentativité des actionnaires et des salariés,
 - Processus de nomination, principes de rémunération et durée des mandats ;
- Apporter une analyse éclairée sur la composition de l'équipe dirigeante selon des critères de :
 - Expériences et compétences,
 - Ancienneté, mixité et diversité des profils,
 - Représentativité des fonctions clés,
 - Principes de rémunération dont transparence et alignement des intérêts ;
- Favoriser un processus clair de nomination, de rémunération et de durée des mandats des Commissaires aux Comptes ;
- Exiger la transparence nécessaire pour l'appréciation de la pertinence des conventions réglementées et du bien-fondé des opérations sur capital ;
- Promouvoir la transparence concernant la prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance.

b. Principes propres à la politique de vote de Dorval Asset Management :

- Indépendance du Conseil d'administration : **Dorval Asset Management** requiert un taux d'indépendance de 50% et s'opposera systématiquement au renouvellement ou à l'élection de tout nouveau directeur (hors Directeur Général) ne respectant pas les critères d'indépendance en accord avec la définition d'indépendance d'ISS ;

- Diversité du Conseil d'Administration : **Dorval Asset Management** requiert un taux de représentativité du genre le moins représenté de 33% et s'opposera systématiquement au renouvellement ou à l'élection de tout nouveau directeur (hors Directeur Général) ne respectant pas ce critère de représentativité et pourra aller jusqu'à s'opposer à l'élection du président du Comité de nomination ;
- Taux de présence du Conseil d'administration : **Dorval Asset Management** requiert un taux de présence de 75% et s'opposera systématiquement au renouvellement de tout directeur ne respectant pas ce critère ;
- Indépendance des comités clés du Conseil d'administration : **Dorval Asset Management** requiert un taux d'indépendance de 66% au sein du Comité de nomination, du Comité de rémunération et du Comité d'audit et s'opposera systématiquement au renouvellement ou à l'élection de tout nouveau directeur (hors Directeur Général) ne respectant pas les critères d'indépendance ;
- Compétences du Comité d'audit : **Dorval Asset Management** requiert qu'à minima un membre du Comité d'audit soit considéré comme un expert financier² et s'opposera systématiquement à l'élection du président du Comité d'audit le cas échéant. Si le président du Comité d'audit ne fait pas l'objet d'une résolution pour sa réélection, **Dorval Asset Management** s'opposera à l'élection de tous les membres non indépendants composant le Comité d'audit ;
- Nomination et rémunération des commissaires aux comptes : **Dorval Asset Management** requiert que la durée du mandat du commissaire aux comptes ne dépasse pas 10 ans et s'opposera systématiquement au renouvellement de ce mandat le cas échéant. De plus, **Dorval Asset Management** est favorable à la séparation des activités de certification des comptes et des activités de conseil et requiert que la part des frais non liés à la certification des comptes ne dépasse pas 30% des frais rémunérant le cabinet certifiant les comptes et s'opposera systématiquement aux résolutions liées à la rémunération des commissaires aux comptes dépassant ce seuil.

La prise en compte des risques et enjeux environnementaux et sociaux fait partie intégrante d'une bonne gestion d'une entreprise à même de créer de la valeur sur le long terme. À ce titre, **Dorval Asset Management** encourage les entreprises à communiquer de manière claire et régulière sur ces sujets. **Dorval Asset Management** favorisera systématiquement les résolutions favorables à la publication d'éléments concernant la prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance dans la communication stratégique et financière de l'entreprise.

2. « Social » :

Les problématiques concernant le pilier « S » concernent tous les secteurs d'activité ; pour autant, **Dorval Asset Management** s'efforce de distinguer par secteur d'activité, les enjeux les plus sensibles tels que :

- La sécurité au travail pour les secteurs de la chimie, de la construction, des industries lourdes, etc.
- Le développement du capital humain pour l'industrie de la finance, de la pharmacie, des biotechnologies, etc.
- La promotion de la diversité et de l'inclusion pour les secteurs de la santé, de la distribution, de l'industrie manufacturière, etc.
- L'adhésion aux Principes du Pacte Mondial des Nations Unies des émetteurs en s'assurant qu'ils respectent les dix principes fondamentaux relatifs aux droits de l'Homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

² Un expert financier est une personne ayant une expérience en tant que directeur financier ou diplômé de comptabilité, ou ayant travaillé dans un cabinet d'audit.



3. « Environnement »

La politique d'engagement de **Dorval Asset Management** sur le pilier « E » est adaptée selon les secteurs d'activité en fonction de leurs enjeux clés (plus) spécifiques (« key issues »). Quelques exemples ci-dessous illustrent l'approche :

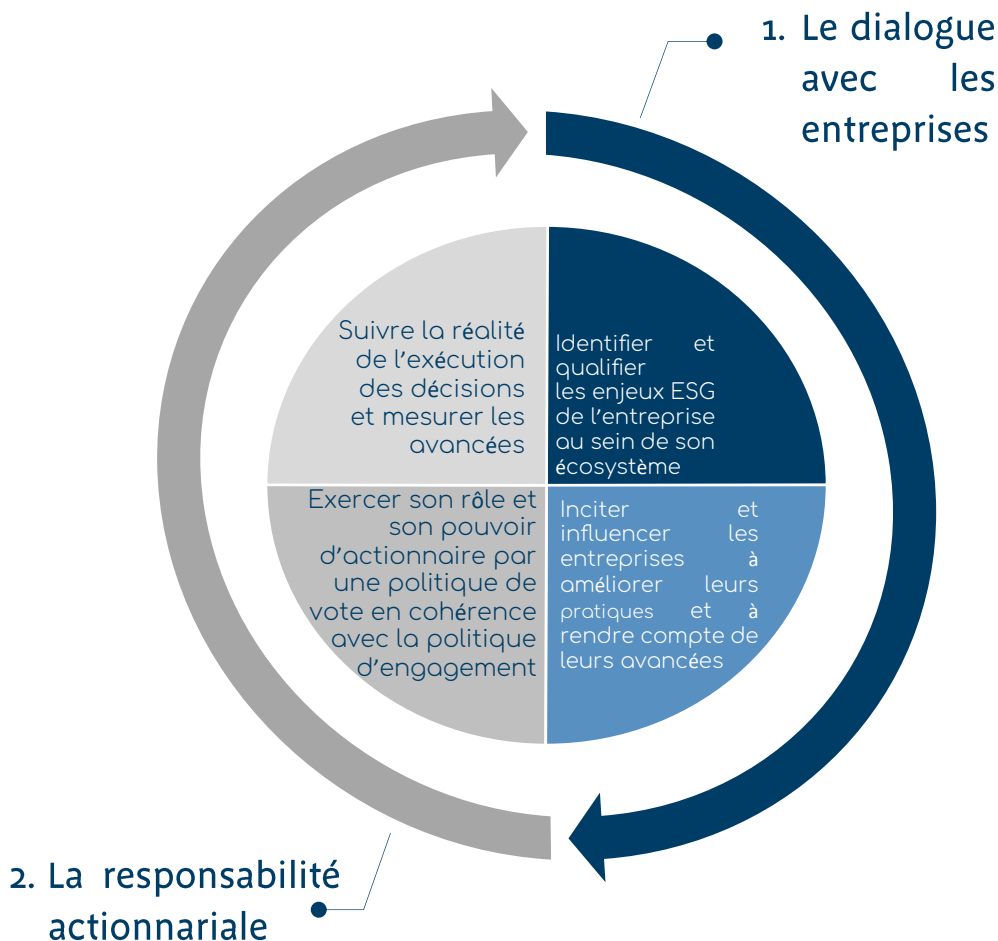
- Les problématiques du changement climatique (émissions carbone, empreinte carbone des produits, absence/insuffisance des plans de transition, etc.) sont plus largement abordées lors des échanges avec les entreprises des secteurs de l'énergie, de l'automobile, aérien, etc.
- Ces mêmes secteurs sont également plus scrutés que d'autres pour l'enjeu relatif à la préservation des ressources naturelles, des écosystèmes et de la biodiversité, tout comme ceux de l'alimentaire, de l'hôtellerie, du textile, etc.
- Au-delà de la gestion et de la confrontation aux risques environnementaux, via sa politique d'engagement, **Dorval Asset Management** est sensible aux solutions (produits et services) que les entreprises promeuvent. Ce sera toujours le cas pour les secteurs précédemment cités mais aussi, par exemple, pour les secteurs des technologies, équipements ou encore des services aux collectivités.

IV. L'engagement individuel de Dorval Asset Management fondé sur le dialogue avec les sociétés détenues

En cohérence avec le processus de gestion « Manageurs » qui a contribué à son succès, **Dorval Asset Management** place la « Gouvernance » des entreprises comme pilier central de sa politique ISR³ : de la qualité de la gouvernance dépendent la durabilité des offres de produits et services, l'efficacité de la stratégie et de son exécution tout comme la juste intégration de l'entreprise dans son écosystème.

³ Le pilier « Gouvernance » représente a minima 40% de la note ESG, note issue de la méthodologie ISR propriétaire de **Dorval Asset Management**

La politique d'engagement individuel de Dorval Asset Management



Au nom des fonds qu'elle gère (actionnaires de l'entreprise considérée) et en tant que responsable vis-à-vis des porteurs de parts de ces fonds, **Dorval Asset Management** positionne ainsi le dialogue avec les instances dirigeantes de l'entreprise comme point de départ de sa politique d'engagement individuel. En ce sens, les équipes de gestion rencontrent les sociétés détenues en portefeuille régulièrement pour échanger sur leurs stratégies extra-financières ainsi que sur les progrès réalisés sur nos actions d'engagements ESG. Cela permet d'établir un dialogue permanent avec les entreprises, garantissant un encadrement structuré de leurs engagements, notamment grâce à un accompagnement proactif de la part des équipes de gestion.

En parallèle du dialogue régulier avec les entreprises, **Dorval Asset Management** assume son rôle d'actionnaire pour soutenir les (resp. s'opposer aux) résolutions en ligne (resp. en contradiction) avec sa politique d'engagement actionnarial⁴. Cette responsabilité vise à retranscrire ses principes ESG à travers l'exercice des droits de vote au sujet des résolutions soumises par les sociétés aux assemblées générales. En toute logique, l'implication est plus intense pour les valeurs dont **Dorval Asset Management** détient plus de 2% du capital.

Dans cette dynamique, **Dorval Asset Management** réalise des campagnes thématiques, quantifiables à l'aide d'objectifs ciblés qui sont matériels à la vue des enjeux ESG identifiés. Chacune de ces initiatives est centrée sur un thème spécifique, faisant l'objet d'une demande

⁴ Cf. partie « III. Les grands principes de la politique d'engagement actionnarial »

explicitement formulée à l'émetteur avec un objectif clair permettant de qualifier son degré de réussite dans une temporalité définie. Les thèmes choisis résultent d'une planification menée par les équipes de gestion lors de la réunion semestrielle sur l'engagement. Ces campagnes s'appuient sur notre méthodologie propriétaire de notation ESG « **Raise** » et abordent différentes thématiques en lien avec les objectifs de durabilité de **Dorval Asset Management** :

- o Les indicateurs ESG retenus pour chacun de nos fonds ouverts dont a minima un indicateur de durabilité concernant les incidences négatives, comme l'intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants, la mixité au sein des organes de gouvernance ou l'intensité des gaz à effet de serre (Scope 1, 2 et 3 en tonnes/millions d'euros de revenus) ;
- o Les indicateurs directement associés à notre politique de vote à l'instar du taux d'indépendance du Conseil d'administration ou de la transparence de la politique de rémunération des émetteurs ;
- o Les données spécifiques liées aux exigences ESG de **Dorval Asset Management** et de ses fonds telles que les critères d'investissement durable, d'alignement à la taxonomie européenne ou d'évaluation des stratégies de transition climatique ;
- o Les sujets d'actualité ayant un impact sur les émetteurs suivis, comme l'évolution des réglementations liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle (par exemple en 2025) ;
- o Les sujets liés aux principes fondamentaux de la gouvernance d'entreprise, l'un des piliers ESG au cœur de la stratégie de **Dorval Asset Management**, en particulier en suivant les recommandations du haut comité de gouvernement d'entreprise (HCGE).

Chaque année, **Dorval Asset Management** sollicite plusieurs entreprises, en priorisant les sociétés dans lesquelles nos participations sont les plus importantes ainsi que celles dont les pratiques s'éloignent le plus de nos principes ESG (données les plus faibles ou données absentes). Conscient que la prise en compte des demandes de **Dorval Asset Management** prend du temps, nous privilégions un dialogue constructif pour chaque engagement permettant ainsi d'échanger sur les possibilités d'améliorations et d'évaluer la faisabilité de nos demandes. Afin de juger des avancées dans le temps, **Dorval Asset Management** effectue un suivi régulier de la progression des actions d'engagement initiées. Une mise à jour annuelle, permet au travers d'un taux d'atteinte d'évaluer les améliorations des pratiques ESG des entreprises, notamment avec des mesures concrètes ou en démontrant une réelle volonté d'engagement et de réalisation de la demande exprimée. Dans le cas où le taux d'atteinte de l'émetteur ne progresse pas au fil du suivi, **Dorval Asset Management** communique une justification argumentée pour formaliser sa position et peut recourir à des mesures d'escalade. Parmi les leviers à notre disposition figure :

- o Une demande d'entretien avec un membre de la direction de l'entreprise
- o L'exercice de notre droit de vote lors des Assemblées Générales concernant les résolutions relatives au thème d'engagement
- o L'adhésion à un engagement collaboratif concernant un thème d'engagement spécifique
- o Un soutien proactif aux résolutions proposées par d'autres actionnaires en lien avec le thème de l'engagement traité
- o Un malus sur la notation ESG de l'émetteur dans le cadre de notre méthodologie propriétaire

Cependant, malgré la mise à disposition des leviers ci-dessus, dans le cas où l'entreprise ne démontre aucun signe d'engagement tangible au bout de 3 ans, une liquidation totale ou partielle de la position pourra être décidée en dernier recours.

Le pilotage de ce processus d'engagement, à travers les initiatives engagées, les résultats constatés et les actes de gestion à l'égard des émetteurs approchés, est recensé dans le rapport annuel d'engagement. Ce document détaille chaque démarche, en précisant les fonds concernés ainsi que les thématiques abordées, tout en apportant un commentaire contextualisé des actions entreprises.

V. L'engagement collaboratif auquel Dorval Asset Management s'associe en coopération avec les autres actionnaires

Au-delà de son engagement individuel, **Dorval Asset Management** s'engage en collaborant avec les acteurs majeurs des Places françaises et internationales et milite ainsi en faveur d'une finance durable aux côtés des autres actionnaires des sociétés détenues en portefeuille. En cohérence avec les objectifs de durabilité définis par **Dorval Asset Management** et chaque fonds ouverts, **Dorval Asset Management** se laisse la possibilité de participer à des coalitions d'actionnaires, lorsque c'est possible et si cela permet de faire progresser le degré de réussite des actions d'engagement menées.



En 2019, la société de gestion devient signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) rassemblant 2 400 acteurs de la finance. A travers cette initiative, **Dorval Asset Management** affiche son engagement fort d'investisseur responsable : en tant que signataire des PRI, annuellement, **Dorval Asset Management** doit démontrer la réalité de l'intégration de ces enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance dans ses processus de gestion.



La même année, la société de gestion devient signataire du Montréal Carbon Pledge et du CDP. En signant le Montréal Carbon Pledge lancé par les PRI, **Dorval Asset Management** s'engage à communiquer l'empreinte carbone des portefeuilles qu'elle gère, sur une base annuelle.



Selon une approche complémentaire, le CDP (anciennement Carbon Disclosure Project) gère la plus importante plateforme de reporting environnemental dédiée aux entreprises et aux villes. En outre, l'organisation internationale à but non lucratif met à la disposition de ses signataires, un système de notation des entreprises selon leur impact environnemental.

En 2020, les équipes de **Dorval Asset Management** ont étendu leur engagement collaboratif en participant et soutenant des initiatives de Place, sur les trois piliers E, S et G.

- Approche globale Environnement, Social et Gouvernance :



Plénières de l'investissement Responsable de l'AFG (Association Française de la Gestion financière) :



Dorval Asset Management participe aux réflexions pour l'élaboration de thèmes de risques extra-financiers auxquels sont soumis les entreprises dans le cadre d'une transition énergétique et durable.



Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) : le FIR promeut l'ISR afin que davantage d'investissements intègrent les problématiques de cohésion sociale et de développement durable. Avec d'autres SIFs (Sustainable Investment Forum), le FIR est membre fondateur du réseau européen Eurosif, le représentant de la communauté ISR à la Commission Européenne et au Parlement Européen. Les sujets prioritaires de travail portent sur la transparence d'intégration des critères ESG chez les investisseurs, l'amélioration de la communication extra-financière des entreprises, l'investissement à long terme, la gouvernance d'entreprises, et les droits des actionnaires.

- Thématiques de Gouvernance :



ICGN (International Corporate Governance Network) : l'ICGN vise à promouvoir des standards de gouvernance d'entreprises transparents et efficaces.

- Thématiques liées à l'Environnement :



TCFD (Task force on Climate related Financial Disclosures) : TCFD développe des reportings de risques liés au changement climatique pour les entreprises afin de faciliter leur communication auprès des investisseurs, assureurs etc.



IIGCC (Institutional Investors Group on Climate Change) : l'IIGCC vise à promouvoir des thèmes et réflexions tels que l'intégration du changement climatique dans les stratégies des entreprises, l'identification des enjeux liés au changement climatique ou encore établir un guide de communication de reportings selon les critères de la TCFD.



Climate Action100 : à travers cette initiative, les investisseurs signataires énoncent leurs engagements sur le thème du changement climatique en totale cohérence avec les PRI, le TCFD et l'IIGCC et militent auprès des 100 entreprises les plus émettrices de gaz à effets de serre afin qu'elles améliorent leur politique de gouvernance sur le changement climatique, qu'elles réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre et renforcent leur communication financière liée au climat.

VI. Organisation de l'exercice des droits de vote

Les équipes de gestion ont la charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquelles les OPC de la société de gestion sont investis.

L'analyse des résolutions est réalisée par les équipes de gestion et grâce à l'appui de notre prestataire de vote ISS, permettant à **Dorval Asset Management** de gérer l'ensemble du processus de vote selon les principes définis par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs et des parties prenantes.

Par ailleurs, **Dorval Asset Management** a adopté une approche particulière et circonscrite pour les valeurs qui constituent les positions les plus importantes et/ou pour lesquelles une volonté d'engagement plus approfondie de la gestion et/ou des analystes est souhaitée. La liste des sociétés de cet univers sont celles notamment dont la détention consolidée⁵ du capital est supérieure ou égale à 2%. Pour ces valeurs, la décision de vote se fera non seulement en cohérence avec les principes définis dans la politique de vote mais également

⁵ Position consolidée du capital détenu par l'ensemble des fonds ouverts gérés par **Dorval Asset Management**

en prenant en compte des éléments de discussion établis dans le cadre de la volonté d'engagement avec ces sociétés.

Dorval Asset Management pourra ainsi faire preuve de flexibilité dans l'application de ces principes de vote, sans toutefois déroger à l'esprit de sa politique de vote.

Le vote est effectué par les équipes de gestion qui ont la relation avec le prestataire de vote et le dépositaire. Le dépositaire transmet quotidiennement la tenue des positions sur le périmètre de fonds concernés au prestataire de vote retenu par **Dorval Asset Management**.

Après analyse des résolutions par les équipes de gestion pour les valeurs dont la détention consolidée du capital est supérieure ou égale à 2% (ou par notre prestataire sinon), en cohérence avec les principes énoncés plus haut, **Dorval Asset Management** exprime ses votes pour chacun des comptes sur la plateforme de vote et procède ainsi à l'exercice de ses droits de vote par correspondance.

Sauf cas spécifiques :

- Lorsqu'un formulaire nécessite d'être complété (le prestataire en informe alors **Dorval Asset Management**, ce qui est peu fréquent), le prestataire procède par « swifts » directement envoyés aux sous-dépositaires.
- Lorsque les titres sont détenus au nominatif, l'instruction de vote est directement envoyée au dépositaire.

De plus, le suivi des taux d'exercice des droits de vote pour les assemblées générales des sociétés présentes en portefeuille est réalisé en toute transparence, par le biais de notre prestataire ISS. Il est documenté dans le rapport annuel d'engagement de **Dorval Asset Management**. L'application de la politique de vote assure :

- Un taux d'exercice des droits de vote de 90 % pour les assemblées générales des entreprises françaises
- Un taux d'exercice des droits de vote de 70 % pour les assemblées générales des entreprises non françaises

VII. Le périmètre concerné par la politique d'engagement

L'engagement actionnarial et l'engagement collaboratif couvrent l'ensemble des OPC ouverts de la société. Le dialogue avec les entreprises est propre aux processus de gestion qui intègrent la sélection de titres (i.e. la gamme ISR « Gestion Active Actions ») par opposition aux gestions via des paniers d'actions (i.e. la gamme ISR « Allocation »).

VIII. Prévention des conflits d'intérêts

Du fait des activités de **Dorval Asset Management**, ses collaborateurs peuvent se retrouver confrontés à une situation de conflit d'intérêts. Il s'agit de situations où différents intervenants peuvent avoir des intérêts opposés dans le cadre d'une même opération ou transaction.

De manière générale, **Dorval Asset Management** s'appuie sur une organisation adaptée en conséquence et la définition de règles pour ses dirigeants et collaborateurs afin de limiter au maximum et encadrer si nécessaire les risques de conflits d'intérêts⁶.

IX. Communication et contrôle

Dorval Asset Management produit un rapport annuel de sa politique de vote, rapport disponible dans l'espace « Investissement Responsable > Notre expertise ESG >

⁶ **Dorval Asset Management** a établi une procédure ad hoc appelée « Prévention et gestion des conflits d'intérêts ».



Documentation ESG » de notre site internet. Ce rapport a pour objectif d'établir un bilan de nos votes. **Dorval Asset Management** publie également l'ensemble des données relatives aux votes sur une plateforme dédiée de suivi que chacun peut retrouver sur la page ESG de notre site internet.

La bonne application de la politique de vote fait l'objet d'un contrôle dans le cadre du plan de contrôle annuel du Responsable Conformité et Contrôle Interne et de son service (RCCI).

Site internet : www.dorval-am.com